

La spécificité des contrats liés aux technologies issues du numérique. Quelles singularités ces contrats présentent-ils, comparés à ceux du monde analogique ? (Document en Français)

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/588d05b6-b6de-474f-ab9f-29ae9c9513b8>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/588d05b6-b6de-474f-ab9f-29ae9c9513b8> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur jusqu'au 31/12/2012 (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Cohen \(Cohen\), Véronique-Déborah](#)

Date de soutenance : 16-12-2011

Directeur(s) de thèse : [Balle Francis](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit

Classification : Droit

Mots-clés libres : Contrat, Technologies de l'information et de la communication, Droit d'auteur, Propriété littéraire et artistique, Propriété industrielle, Logiciel libre, Base de données, Affiliation, Externalisation, Maintenance, France

Mots-clés :

- Contrats électroniques - France
- Technologies de l'information et de la communication - France
- Droit d'auteur -- Internet
- Dématérialisation (informatique) et droit - France


Résumé : Les technologies issues du numérique ont donné naissance à des contrats qui nécessitent une approche particulière et qui posent parfois des difficultés de mise en oeuvre, d'application, d'interprétation, et même de qualification, tant leur existence ne peut désormais plus être ignorée dans le paysage juridique. A cela, s'ajoute le fait qu'ils répondent à un réel besoin, à la fois de la part des praticiens du droit et des acteurs de ces contrats. C'est sans compter qu'ils se démarquent des conventions issues du monde analogique en de nombreux points, sachant que néanmoins, ils s'inscrivent dans le cadre d'une évolution logique et naturelle du droit. C'est ainsi que depuis quelques années, le droit voit se profiler des contrats imposant au législateur d'élaborer de nouveaux textes, en raison des lacunes juridiques encore grandes en la matière. La question qui se pose d'emblée est alors de savoir quelle est leur place dans la vie juridique, et surtout, comment ils sont perçus et analysés par rapport à ceux plus « classiques » issus du monde analogique. Dès lors, d'autres interrogations s'enchaînent : dans quel type d'environnement évoluent-ils ? Quels sont les critères qui caractérisent le mieux les contrats liés aux technologies issues du numérique ? Et surtout, qu'est-ce qui les rend si spécifiques et si inédits par rapport aux autres contrats, et qu'est-ce qui fait leur essence même ? On en vient alors à se demander si la dématérialisation de leur objet et leur orientation tournée vers les technologies influencent leur mode de formation et leur exécution. Autrement dit, quel est leur impact sur l'équilibre contractuel et quelles sont leurs implications juridiques concrètes ? Une chose est sûre : si ces contrats font appel à un vocabulaire technique propre au monde numérique et que leur objet peut sembler de prime abord inédit et complexe, en réalité, il en est autrement, les prestations auxquelles ils renvoient étant au final, très proches de celles qui nous entourent depuis toujours.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2011PA020083
Type de ressource : Thèse
